



Un Haïku pour le climat !  
*Quatrième saison*  
Envoyez vos haïkus  
du 1<sup>er</sup> février au 30 avril 2018

## Règlement du concours « Un haïku pour le climat » 2018 / catégorie adultes

### Qu'est-ce qu'un Haïku ?

Le haïku est une forme japonaise de poésie permettant de noter des émotions, un moment qui passe, une observation qui émerveille ou qui étonne. A l'origine, c'est une forme très codifiée comprenant dix-sept syllabes en trois vers (5-7-5). Pour ce concours, nous acceptons également les haïkus modernes, qui suivent des règles moins strictes que le haïku classique. Il n'y a pas de nombre de syllabes imposé. Par contre, vos haïkus doivent bien comprendre trois lignes et respecter l'esprit du haïku... Pour plus d'infos sur le haïku, nous vous proposons de consulter [ce lien hypertexte](#)

### Quels thèmes sont acceptés ?

Sont acceptés tous les haïkus traitant les thématiques liées à l'énergie durable, à la transition énergétique et au climat, à savoir : les énergies renouvelables (eau, vent, soleil, bois et biomasse, biogaz, énergie de la terre – géothermie...), la mobilité durable (mobilités douces ou actives, transport en commun...), le scénario énergétique négaWatt, l'efficacité énergétique, la sobriété énergétique (frugalité, non-gaspillage...), la transition énergétique, la précarité énergétique, les dérèglements climatiques et leurs conséquences (canicules, tempêtes, impacts sur la biodiversité, ...).

### Comment participer ?

Pour participer au concours, il vous suffit de nous envoyer vos haïkus sur le site du CLER ( 1 formulaire par haïku, **4 haïkus maximum par participant**). L'envoi sur Twitter n'est pas obligatoire, par contre l'envoi sur le site du CLER est obligatoire. N'oubliez pas d'indiquer votre nom et prénom, ainsi que l'**adresse de contact email souhaitée**. Attention envoyez au maximum 4 haïkus par candidat, il vous faudra remplir un

formulaire électronique par haïkus.

Vous pouvez également diffuser vos haïkus #haikuclimat sur Twitter, sans limite de nombre : afin que votre haïku puisse être retrouvé dans l'immensité des tweets et listé parmi les haïkus du concours, n'oubliez pas de placer avant ou après votre poème le hashtag **#HaïkuClimat**. Il doit y avoir un espace avant le symbole #. Attention, pour que votre candidature soit prise en compte, merci de doubler votre envoi sur le site du CLER, dans la limite cette fois de **4 haïkus maximum** (un haïku par formulaire)

En plus de partager vos haïkus, n'hésitez pas à consulter ceux des autres sur #HaïkuClimat et à discuter avec les autres poètes !

Lien pour soumettre les haïkus : <https://cler.org/association/concour/concours-un-haiku-pour-le-climat-2018-section-adultes/>

## Qui peut participer ?

Le concours adultes est réservé aux adultes, âgés de 17 ans au minimum.

## Quand participer ?

Si vous le souhaitez, vous pouvez twitter des haïkus toute l'année ! Cependant, du **1er février au 30 avril** 2018, durant les dates officielles du concours, nous collecterons vos haïkus, et vous participerez officiellement au concours.

## Que gagne-t-on ?

Les poète.sse.s récompensé.e.s seront désigné.e.s suite à un double vote : d'une part les votes du jury de 4 personnes et d'autre part le vote des internautes Les internautes pourront voter pour leur haïkus préférés sur le site du CLER, après clôture officielle du concours, en mai 2018. Les plus beaux haïkus seront imprimés dans la revue *Cler Infos*, sur le site internet des *Grands-Parents pour le Climat* et dans la revue *Gong de l'association francophone de haïkus*.

Des livres et magazines concernant les thématiques du concours seront offerts aux lauréat.e.s (la liste des ouvrages sera communiquée sur le site du CLER). **Ces prix leur seront remis lors du marché de la poésie à Paris en juin 2018.**

## Reproduction et diffusion

Les textes nominés pourront être reproduits et diffusés par les organisateurs par tout moyen et sur tout support écrit ou audiovisuel.

## Garanties et responsabilités

Les participants garantissent sur l'honneur qu'ils sont titulaires des droits d'auteur. Les participants garantissent aux organisateurs le droit de reproduction et de diffusion non exclusifs de cette oeuvre. Toute personne participant au prix aura, au préalable, lu et accepté le présent règlement.

Un concours organisé par le CLER dans le cadre du Printemps des Poètes



En partenariat avec

